

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 12

Artikel: Nouvelle voiture de malades et nouveau brancard

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

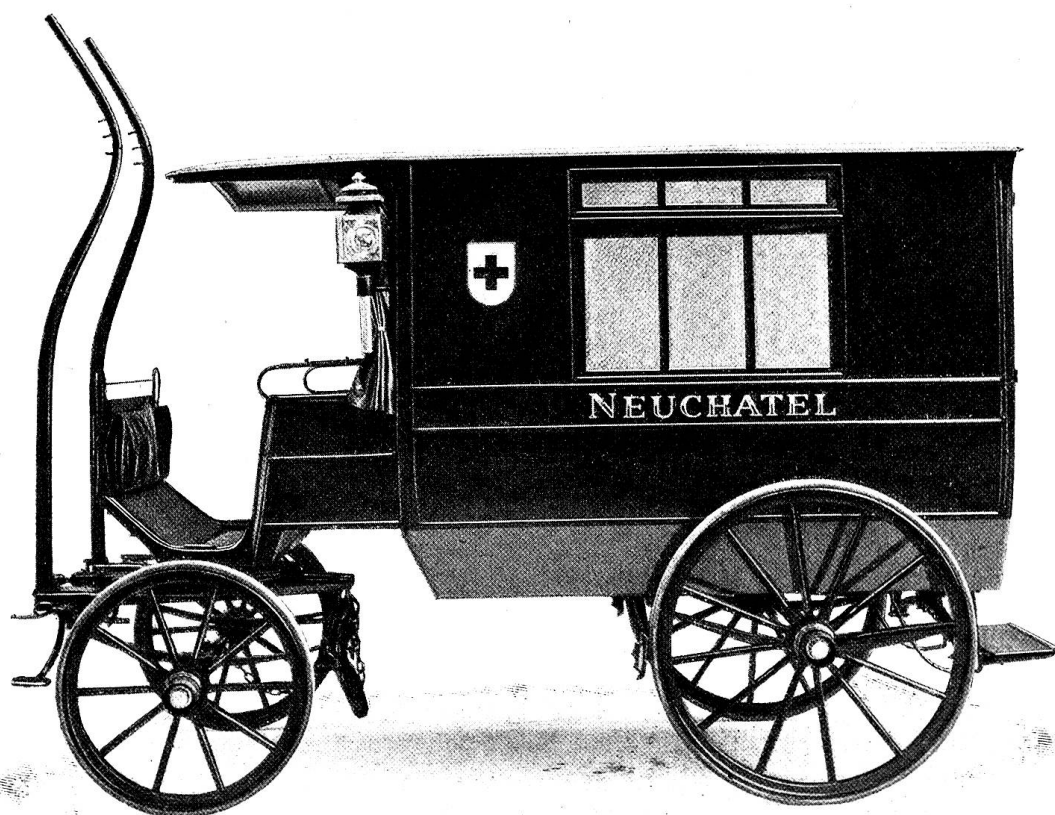
Nouvelle voiture de malades et nouveau brancard

La Société de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel vient de faire l'acquisition d'une voiture de malades qui semble réaliser tous les desiderata, et joindre l'utile à l'agréable.

Cette voiture, construite par M. C. Raaf-laub, carrossier à Berne, est de forme élégante, d'un roulement très doux sur roues

désinfection faciles, les parois sont vernies au ripolin; deux impostes et quatre fenêtres permettent une ventilation parfaite. Le chauffage se fait au moyen de briquettes absolument inodores et sans aucun danger.

Deux sièges qu'on peut relever contre la paroi sont aménagés pour les accom-



Voiture de malades hygiénique, légère, à roues caoutchoutées.

caoutchoutées; l'écartement des roues est le même devant et derrière, et le véhicule peut tourner sur place. Un avant-toit protège le siège du cocher, et deux petits rideaux latéraux le garantissent de la pluie ou de la neige. La voiture peut s'atteler à un ou deux chevaux.

A l'intérieur tous les angles sont arrondis, ce qui permet un nettoyage et une

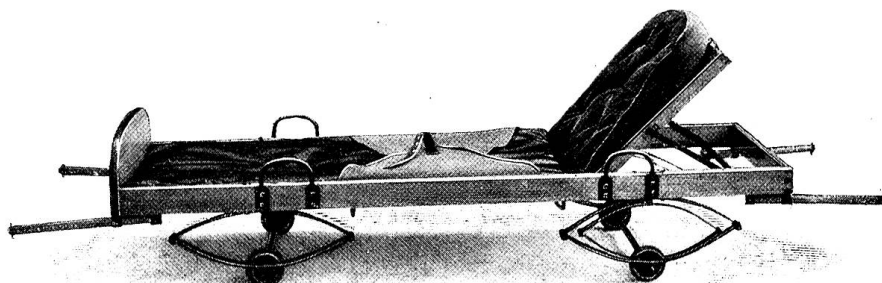
pagnants; et dans les tiroirs sont contenus les objets les plus indispensables pour un transport de malades.

Le brancard placé dans cette voiture est formé par un cadre léger en bois, soutenu sur des ressorts auxquels sont adaptés des roulettes en caoutchouc. Les hampes du brancard sont mobiles et peuvent être repoussées sous le cadre. Le

transport peut aussi se faire au moyen des quatre poignées fixées sur les côtés. La pièce de tête de la civière se relève ou s'abaisse à volonté; le malade est couché sur un matelas recouvert de toile,

rables les malades dont l'état est précaire et dangereux.

Les clichés que nous pouvons mettre ici sous les yeux de nos lecteurs donnent une idée exacte de la voiture et de la



Brancard mobile (modèle du général Düms) fixé sur ressorts et roulettes caoutchoutées.

et peut être fixé solidement grâce à une sangle adaptée au brancard.

Très facile à manier, très léger (à peine 30 kilos), ce brancard permet de transporter avec tous les ménagements dési-

civière, ils ont été mis gracieusement à notre disposition par le constructeur, M. Raaflaub, auquel nous renvoyons tous ceux qui voudraient avoir de plus amples renseignements. D^r M^l.

Cours de moniteurs et monitrices samaritains, à St-Imier du 10 au 15 janvier 1910

D'accord avec la section des samaritains de St-Imier, le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses a fixé au mois de janvier, et à St-Imier, le cours de moniteurs dont notre journal a déjà parlé.

Ce cours commencera le lundi 10 janvier et se terminera par un examen le samedi 15. Le programme comprend des leçons théoriques et pratiques, des exercices de pansements et de transports, ainsi qu'un certain nombre de conférences, et la visite détaillée d'un hôpital.

Les cours seront donnés par MM. les D^{rs} Miéville et de Marval et par l'adjudant Altherr, instructeur des troupes du service de santé; les heures de présence quotidiennes sont fixées, le matin de 8 à midi; le soir de 2 à 5 heures. Les repas seront pris en commun.

Dès maintenant nous savons que six sections — au moins — seront représentées par une quinzaine de participants auxquels nous souhaitons de devenir de bons moniteurs, afin de faire bénéficier leurs sections respectives des utiles enseignements acquis à St-Imier.

AVIS. — Dès 1910, « La Croix-Rouge suisse » paraîtra le 1^{er} de chaque mois, et non plus le 15. (Réd.)